

Du 19 juillet 1921

Dépôt de Testament

de Monsieur Dogny.

ÉTUDE
DE
M^e J. RIVIÈRE
NOTAIRE

Successesseur de M^e TARRAL

137, Rue Sainte-Catherine

BORDEAUX

*AA-HCH-1.1
Co. 5
Do. 28
B. 4*



_____ Pardevant Me. TARRAL, notaire
à Bordeaux soussigné, _____

_____ A COMPARU: _____

_____ Monsieur Abel LOIGNON-----
commis Greffier au Tribunal de Première---
Instance de Bordeaux, demurant en ladite
ville rue du Hâ n° 19, _____

_____ Lequel a, par ces présentes
déposé à Me. TARRAL, notaire soussigné et
l'a requis de mettre au rang de ses minu-
tes à la date de ce jour les pièces sui-
vantes qui sont: _____

_____ La Première le testament---
de Monsieur Edouard Auguste DOGNY, quand--
vivait chef d'Escadron, de cavalerie en --
retraite, Vice Consul du Pérou, décédé---
en son domicile à Bordeaux, rue d'Enghien
n° 10, le vingt six Juin mil neuf cent ---
vingt et un, lequel testament fait en la-
forme olographe en date à Bordeaux du---
dix août mil neuf cent vingt et écrit---
sur une feuille de papier timbré de un
franc, qui sera enregistrée en même ----
temps que les présentes, porte la mention
"Ne Varietur Bordeaux le trente Juin mil

[Handwritten signature]

neuf cent vingt un, le Président du
Tribunal Civil, Signé: GRANGER JOLY DE
BOISSEL"

La deuxième l'expédition
d'un procès verbal dressé au Greffe du
Tribunal Civil de Bordeaux, le trente Juin
mil neuf cent vingt un, contenant ou-
verture et description par Monsieur
GRANGER JOLY DE BOISSEL, Président dudit
Tribunal, du testament sus indiqué, de
Monsieur Edouard Auguste DOGNY et ordon-
nance par ce magistrat, au rang des mi-
nutes de Me. TARRAL, notaire soussigné,
du dépôt du dit testament.

En conséquence ces deux
pièces sont demeurées ci-annexées après
avoir été signées pour ne varier par
Monsieur LOIGNON.

Mention des présentes est
consentie partout où besoin sera.

DONT ACTE
Fait et passé à Bordeaux
en l'Etude de Me. TARRAL,

L'an mil, neuf cent vingt
un,





Le dix neuf Juillet
Et Monsieur LOIGNON, comparant a signé avec Me.TARRAL, notaire après lecture.

SIGNE : A.LOIGNON et TARRAL - ce dernier notaire.

En marge de la minute se trouve la mention:

ENREGISTRE A BORDEAUX
2°.A.C
Le vingt un Juillet
Mil neuf cent vingt un
VOL: 425bis F°1:33 Case: 8
RECU: Six francs
Signé: Illisiblement.

T E S T A M E N T
CECI EST MON TESTAMENT

Je donne et lègue à Maria Magdalena Lareo Y Herrera ma femme, tous les biens que je laisserai à mon décès et qui composeront ma succession, l'instituant à cet effet pour ma légataire universelle

Bordeaux le 10 Août--1920
Signé;E.DOGNY



_____ E. DOGNY, 10, rue d'Enghien--
BORDEAUX _____

_____ En marge se trouvent les --
mentions: _____

_____ ENREGISTRE A BORDEAUX, _____
_____ 2° .A.C. _____

_____ Le vingt et un Juillet mil-
neuf cent vingt un _____

_____ VOL: 425bis F°1:33 Case:8 _____

_____ RECU: Quatre vingt onze---
francs. _____

_____ Signé: Illisible _____

_____ Ne variétur Bordeaux le ---
Trente Juin--- mil neuf cent vingt un--

_____ Le Président du Tribunal --
Civil _____

_____ Signé: GRANGER DE BOISSEL _____

_____ EXTRAIT DES MINUTES DU -----

GREFFE DU TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE

DE BORDEAUX _____

_____ L'an mil neuf cent vingt---

et un, le trente Juin, en notre Cabinet--

au Palais de Justice et Par devant nous--

Granger Joly de BOISSEL, Président du---

Tribunal de Première Instance de Bordeaux _____



A Comparu Monsieur LOIGNON
commis Greffier au Tribunal de Première
Instance de Bordeaux, lequel nous a prése-
senté et remis un pli, lequel pli le dit
sieur LOIGNON nous a dit contenir le ----
testament olographe de Monsieur Edouard-
Auguste DOGNY, chef d'Escadron de cava-
lerie en retraite, vice consul du Pérou-
demeurant à Bordeaux, rue d'Enghien numé-
dix, nous déclarant que ce dernier est---
décédé en sa demeure le vingt six Juin---
mil neuf cent vingt et un, et nous requé-
rant de faire l'ouverture du dit testa-
ment conformément à la loi. -----

Sur quoi, nous Président---
sus dit et soussigné donnons acte au sus
nommé, de ses comparution, dire et réqui-
sition, faisant droit vu le paragraphe --
premier de l'article mille sept du Code --
Civil obtempérant à la réquisition ci--
dessus, avons en présence du sus nommé --
procédé à l'ouverture du dit pli à nous p
présenté et remis, lequel s'est trouvé ---
être une feuille de papier timbré à un---
franc, sur laquelle est écrit le testa-

du Tribunal /

ment olographe du dit sieur DOGNY daté à Bordeaux du dix août mil neuf cent vingt commençant par ces mots "Ceci est mon testament et finissant par ceux-ci" Bordeaux le dix août mil neuf cent vingt" après lesquels est la signature E. DOGNY" avec paraphe.

Le dit testament écrit sur le recto seulement de la dite feuille paraissant de la même main que la signature sans renvoi, surcharge, interligne ni mot rayé nul.

Ordonnons que le dit testament contresigné par nous pour ne varier sera déposé au rang des minutes de Maître TARRAL, notaire à Bordeaux, que nous commettons pour en être détenteur et en délivrer expédition avec le présent procès verbal à toutes parties intéressées.

A l'effet de quoi avons confié au Greffier qui le reconnaît et s'en charge le testament dont il s'agit.

De tout quoi nous avons dressé le présent procès verbal que nous



avons signé avec le Greffier.

Signé à la minute GRANGER--
de BOISSEL Président et LOIGNON, commis-
Greffier.

Enregistre a Bordeaux le
5 Juin 1921, folio 46 Case 7 RECU: Neuf
francs décimes compris. Signé HENRY, rece-
veur .

Le Greffier du Tribunal
Signé: A. LOIGNON.

L'an mil neuf cent vingt --
sept, le Six Août, la présente expédition
a été collationnée par Me. RIVIERE, notaire
à Bordeaux soussigné, sur la minute -----
de l'acte dont la teneur précède, étant en
sa possession comme successeur immé-
diat, de Me. TARRAL, notaire à Bordeaux---
sus nommé.

Expédition en trois rôles et
deux contenant un renvoi et
un mot rayé nul /

Riviere



Riviere

Vu par Nous M. Gobaux jug
pour la légalité de la signature
de M. Amerie notaire
pour substituer
du Tribunal de 1^{er} Instance de Bordeaux.
Bordeaux, le Sept 1921 f.



[Signature]

